



# TRÉON

## **Informations Municipales**



N°6



Commune de Tréon

### Premier tour du 11 juin 2017

Inscrits :	1 025
Votants :	508
Blancs :	14
Nuls :	3
Exprimés :	491
Catherine Valancher	3
Olivier Marleix	153
Luc Viry	3
Jean-Michel Dejenne	37
Vincent Texier	2
Hüseyin Karaoglan	1
Jean-Marie Pillet	4
Marie-France Ceccaldi	12
Youssef Lamrini	9
Nadia Faveris	25
Claire Tassadit Houd	148
Dominique Maillot	8
Ludovic Loudière	4
Aleksandar Nikolic	82

### Second tour du 18 juin 2017

Inscrits :	1 025
Votants :	473
Blancs :	30
Nuls :	7
Exprimés :	436
Olivier Marleix	259
Claire Tassadit Houd	177

### Actes d'incivilités - Un fléau

Depuis un certain temps, de multiples actes d'incivilités sont constatés au sein de la commune. A de multiples reprises des vols de fleurs ou objets ont été commis au cimetière, lieu de mémoire, de recueillement et de souvenirs.

De même, des habitants ont la malheureuse surprise de découvrir le vol de leurs plantes de massifs.

L'ensemble des ces actes se fait au détriment des habitants.

14 juillet 2017

Dans le cadre de la fête nationale, la mairie recherche des volontaires afin de préparer cette journée.

Ces personnes peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

## Plan canicule et fortes ch<sup>2</sup>aleurs



La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres :

**la chaleur et la durée.**

- Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies: il fait très chaud,
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- cela dure plusieurs jours.

**Quels sont les risques liés à la canicule ?**

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

La chaleur fatigue toujours,

Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

**Quelles sont les personnes à risque ?**

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de 4 ans
- Les femmes enceintes

### Canicule : les précautions à prendre



Éviter les endroits confinés (voiture, landau...).



Fermer les volets et les fenêtres le jour. Les ouvrir la nuit pour laisser pénétrer la fraîcheur.



Boire au minimum 2 litres d'eau par jour et manger léger. Éviter l'alcool, les graisses et les sucres.



Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche.



S'habiller de vêtements aux tissus clairs, légers et naturels. À l'extérieur, porter casquette ou chapeau.



Ne pas hésiter à demander de l'aide (parent, voisin, médecin).



Rechercher les endroits frais et à l'ombre.



Passer, si possible, 2-3 heures par jour dans un endroit frais (supermarché...)



## LE CRIN ET LA PLUME

Vincent DELORME  
Tapissier Décorateur

52 rue de chateauneuf. 28500 Tréon.

- Réfection Traditionnelle ou contemporaine de sièges.
- Confection de Rideaux.
- Pose de tenture murale.
- Pose de stores d'intérieur.

Tél: 02.37.82.23.86

Portable: 06.87.82.75.77

Email: vincentdelorme@orange.fr

site internet: www.lecrinetlaplume.com

## Motos, cyclos, tricycles, quads

Le 1<sup>er</sup> juillet, votre plaque d'immatriculation devra être au format réglementaire 210 x 130mm.

En effet tous les véhicules motorisés à deux ou trois roues ainsi que les quads devront être équipés de même dimension.

Tout conducteur circulant avec une plaque non conforme, illisible, amovible ou mal positionnée sera passible d'une amende de 4<sup>ème</sup> catégorie (135€).



## - Nouveau à Tréon -

### Cours de piano et clavier

Pour tous

Classique, Jazz, Moderne

### Eveil musical

pour les enfants à partir de 4 ans



### L'atelier Musical d'Elisabeth

Un enseignement professionnel à votre rythme

4, rue de l'Abbé Bréhin  
28500 TRÉON

lyse.michot@orange.fr

02.37.50.24.14  
06.71.73.76.81

https://lyse-atelier-musical.wixsite.com/treon



Chartres, le 21 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE MORTALITÉ ROUTIÈRE : ÇA SUFFIT !

Depuis hier soir, trois nouveaux accidents ont fauché en Eure-et-Loir trois vies et fait cinq blessés. Sur ces trois accidents, deux sont des chocs frontaux. Parmi les victimes, des adolescents au seuil de leur vie et des quinquagénaires en pleine force de l'âge.

**Au 21 juin, on dénombre 26 tués, soit 2,5 fois plus que l'an dernier à cette même période (10 en 2016 et 14 en 2015).**

**Plus grave, l'Eure-et-Loir a atteint en 6 mois le nombre des décès sur la route de tout 2016!**

Face à ce constat catastrophique, Sophie Brocas, préfète d'Eure-et-Loir, demande, une fois encore, à tous les conducteurs de faire preuve de la plus grande prudence et de maintenir la plus extrême vigilance. La lutte contre l'insécurité routière passe par l'implication et la responsabilité de tous. Parce qu'on ne pourra jamais asseoir un gendarme ou un policier dans chaque voiture, les automobilistes doivent se comporter enfin en adultes responsables.

Elle a demandé aux forces de l'ordre, déjà présentes sur les routes, de maintenir un fort niveau de mobilisation. **Des contrôles renforcés (alcoolémie, vitesse, stupéfiants et téléphone au volant) seront à nouveau effectués dès aujourd'hui, durant les week-end comme en semaine, et à l'approche des grands départs en congés sur tous les axes du département.**

*"J'ai donné instruction aux forces de l'ordre de sanctionner sévèrement et immédiatement les comportements irresponsables, voire meurtriers, sur les routes (excès de vitesse, conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, usage du téléphone portable au volant)",* a indiqué la préfète.

Plus que jamais, la tolérance zéro sera appliquée. Il n'y a pas de petits délits. Toute infraction peut générer un accident mortel.

La route est un lieu de partage où chacun doit être citoyen. Personne ne peut s'affranchir des règles du code de la route.

**Trop de vies ont été brisées cette année et auraient pu être épargnées.  
Nous sommes tous touchés, tous concernés, tous responsables.**



### *Drones*

*Rappel sur la réglementation et l'utilisation de drones.*

*Les textes de loi indiquent précisément qu'il est interdit de faire voler l'appareil au dessus d'une zone urbaine.*

*Tout survols, prises de clichés sont considérés comme une entrave à la vie privée.*

*Ces vols représentent également un risque en cas de chute de l'appareil.*

*Les contrevenants risquent une amende de 45 000€.*

